

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2016

Présents : Mme NIEBUDKOWSKI M – MM PACCALLET L – CHOMIER Y – POUGHON C -PARRIN S –
Mme THEVENON M – MM VIVIER S - LACROIX N – VALLET O – MME CHOPLIN C

Absents

BONNARD E

FREYCENON Y

COTE J

BELLIOT D

CHERFA S

Pouvoirs

PACCALLET L

NIEBUDKOWSKI M

PARRIN S

THEVENON M

Secrétaire de séance : Madame Caroline Choplin

Le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Subvention supplémentaire pour le Syndicat Intercommunal des Equipements Sportifs de Doizieux - La Terrasse (SIESDT) année 2016

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue par le SIESDT.

Le SIESDT rencontre des difficultés financières et afin d'assurer les dépenses courantes en 2016, le syndicat demande un effort financier supplémentaire d'un montant de 2 500 €

Accord unanime pour cette subvention supplémentaire

Démolition tènement au Moulin Pinte : Approbation du marché : entreprise RIVORY/MONTAGNIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de démolition du tènement situé au Moulin Pinte, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 décembre 2015.

Après analyse des offres, l'entreprise retenue par la CAO est :

Entreprise RIVORY/MONTAGNIER retenue avec mise au point du marché pour un montant des travaux de 43 793.33 € HT.

Le conseil approuve le choix de la Commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement du parking école

Madame le Maire présente à l'assemblée l'estimatif réalisé par l'entreprise EUROVIA pour des travaux d'aménagement du parking école d'un montant de 29 213 €.

Elle propose de demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Accord unanime

Demande de subvention au titre de la DETR pour des travaux d'aménagement du parking école

En complément de la subvention demandée au Conseil Départemental, il sera demandé une subvention au titre de la D.E.T.R.

Demande de subvention au titre de la DETR pour des travaux de réfection passerelle d'accès à la mairie et réaménagement bureaux de la mairie

Une demande de subvention au titre de la DETR sera faite pour des travaux de réfection passerelle d'accès et le réaménagement des bureaux de la mairie d'un montant de 104 470 € HT (estimatif réalisé par Bureau Technique Météré).

Exécution du budget avant son vote : Autorisation de mouvementer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire rappelle qu'il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permet de procéder à l'autorisation du paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2016 dans l'attente du vote du budget primitif.

Pour mémoire, le crédit ouvert au budget primitif de l'exercice précédent hors remboursement de la dette et opérations d'ordre est de : 554 200 € pour le budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-Accepte la proposition du maire de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart du crédit ouvert au budget de l'exercice précédent.

Convention de la fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud Est : Refus

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée l'an dernier avec la SPA de Lyon et du Sud Est, pour la capture des animaux errants.

Elle précise qu'aucun transport n'est plus assuré par les services de la SPA dans le cadre de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, compte tenu des contraintes liées à la capture et au transport des animaux errants

- Décide de ne pas conventionner avec la SPA de Lyon et du Sud Est

SIEL : EP « Accidents et incivilités » remise en état année 2016

Madame le maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de EP « Accidents et incivilités » remis en état année 2016

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation
commune			
EP « accidents et incivilités » remise en état 2016	2 000 €	53.0%	1 060 €
			TOTAL 1600€